Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat reporte le vote des Vaudois du 15 mai sur le remplacement de trois centrales nucléaires

Suite à la décision du Conseil fédéral de reconsidérer sa politique nucléaire et aux décisions du DETEC relatives aux consultations fédérales en cours, le Conseil d'Etat reporte la votation de trois objets nucléaires prévus initialement le 15 mai prochain. Il s'agit des procédures d'autorisation générale pour le remplacement des centrales nucléaires de Mühleberg, Niederamt et Beznau. Le vote sur la première étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » est maintenu.

Le 15 mai prochain, les électeurs vaudois devaient rendre leur préavis dans le cadre de trois consultations fédérales. Il s'agit des demandes d'autorisation générale pour les trois projets de centrales nucléaires de Niederamt (SO), Mühleberg (BE) et de Beznau (AG).

Suite au puissant tremblement de terre du 11 mars dernier au Japon qui a entraîné une série de graves incidents techniques menaçant l'intégrité d'au moins trois réacteurs d'une centrale nucléaire, la Confédération a suspendu les procédures d'autorisation générale en vue de la construction de ces trois centrales nucléaires. Le Conseil d'Etat salue cette initiative qui répond à l'inquiétude que ces accidents ont provoquée au sein de la population suisse.

Le Conseil d'Etat a demandé des précisions au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Il en ressort que le DETEC n'attend pas de prise de position du canton de Vaud le 15 mai 2011 concernant les projets de nouvelles centrales nucléaires. Le canton de Vaud sera appelé à donner son avis le moment venu, une fois que les dossiers auront été complétés, ajoute ce Département.

Ainsi, selon le DETEC, tous les cantons seront à nouveau consultés dans le cadre d'une nouvelle procédure. Au demeurant, la prolongation du délai accordé au canton de Vaud pour formuler son préavis a été formellement annulée.

Le DETEC n'est pas en mesure de préciser à ce stade la durée des examens relatifs à la sécurité liés aux risques de séisme et d'inondations. Dans ces conditions, et forts de

l'assurance selon laquelle tous les cantons seront à nouveau consultés le moment venu par la Confédération, le Conseil d'Etat va soumettre très prochainement au Grand Conseil un décret abrogeant l'arrêté de convocation des électeurs toujours en vigueur.

En revanche, le DETEC a expressément précisé que la question du dépôt en couches profondes des déchets radioactif n'était pas concernée par les récentes décisions. Il part du principe que cette question reste à l'ordre du jour lors de la votation du 15 mai 2011. Pour cette raison le Conseil d'Etat a décidé de maintenir cet objet lors de la votation à venir.

L'initiative populaire pour un salaire minimum (référendum obligatoire) et la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (référendum facultatif) complèteront le menu des votations du 15 mai prochain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2011

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 15 Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat, 021 316 40 42